

Corrigé et barème – Vivre ensemble : la laïcité

Découvrir le principe de laïcité à l'école

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · EMC 6°

Exercice 1 – Les mots de la laïcité

(4 pts)

- a) L'athéisme. (1)
- b) La laïcité. (1)
- c) La neutralité. (1)
- d) L'agnosticisme. (1)

Erreur fréquente — confondre laïcité et athéisme : la première organise l'État, le second est une conviction personnelle.

Exercice 2 – Lire la loi de 1905

(4 pts)

- a) La liberté de conscience : croire, ne pas croire, ou changer de conviction. (1)
- b) La liberté de culte : dans la sphère privée et dans les lieux de culte, en respectant l'ordre public. (1)
- c) L'État ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. (1)
- d) Séparer l'État des religions, c'est justement n'en privilégier aucune : la séparation protège la liberté de chacun. (1)

À retenir — la loi de 1905 a deux faces : la séparation de l'État et des cultes d'un côté, la protection de la liberté religieuse de l'autre.

Exercice 3 – À l'école publique

(4 pts)

- a) La neutralité : agents de l'État, ils n'expriment aucune opinion religieuse dans l'exercice de leurs fonctions. (1)
- b) L'interdiction des signes religieux ostensibles, depuis la loi du 15 mars 2004. (1)
- c) Non : cette loi ne concerne que les établissements publics ; le privé sous contrat suit ses propres statuts. (1)
- d) Qu'aucun élève ne peut invoquer sa religion pour refuser de suivre les règles communes de l'établissement. (1)

Repère — deux règles distinctes : la **neutralité** pour les adultes qui représentent l'État, les **signes ostensibles** pour les élèves.

Exercice 4 – Une histoire construite pas à pas

(4 pts)

- a) 1905. (1)
- b) 2013. (1)
- c) 2004. (1)
- d) 1958. (1)

Le point clé — 1905 pose la séparation, 1958 l'inscrit dans la Constitution, 2004 et 2013 précisent son application à l'école.

Exercice 5 – Un cadre commun à tous*(4 pts)*

- a) Elle impose des obligations à l'État et à ses agents (aucun financement, neutralité) et garantit aux citoyens une liberté. (1)
- b) L'hôpital, la mairie : les agents y restent neutres et tous les usagers sont traités de la même façon. (1)
- c) Parce qu'elle doit s'appliquer à des situations nouvelles (menus scolaires, réseaux sociaux) sans modifier ses principes. (1)
- d) Faux : un État laïc compte des croyants de toutes religions, des athées et des agnostiques, tous égaux devant la loi. (1)

Attention — la laïcité n'est l'affaire d'aucun camp : elle abrite croyants, athées et agnostiques, égaux devant la même loi.